

SCI 11 rue Camille Flammarion

Société Civile Immobilière au capital de 2 500 €

Siège social : 36 rue Saint Martin – 77580 VOULANGIS

834 157 430 R.C.S. MEAUX

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 1^{er} AOUT 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 1^{er} août à 10 heures, les associés de la société **11 rue Camille Flammarion**, société civile immobilière au capital de 2 500 € divisé en 100 parts de 25 € chacune, se sont réunis au siège social.

L'assemblée est présidée par Monsieur Laurent ORECCHINI, associé et gérant, propriétaire de 90 parts.

Les deux associés présents et représentant la totalité des parts composant le capital social, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président déclare la séance ouverte et rappelle l'ordre du jour :

- Transformation de la société en SARL de famille,
- Modification des statuts,
- Modification de l'objet social,
- Maintien de la gérance,
- Pouvoirs pour les formalités.

Le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée les documents suivants :

- le projet de résolutions,
- les statuts.

Le Président met aux voix les résolutions suivantes qui sont adoptées à l'unanimité :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la transformation de la SCI 11 rue Camille Flammarion en SARL de famille à compter de ce jour.

Il est rappelé que les deux associés sont mariés et respectent donc l'article 239 bis AA du code général des impôts.

Sous sa forme nouvelle, la Société sera régie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur concernant les Société à responsabilité limitée et par les nouveaux statuts ci-après établis.

Cette transformation effectuée dans les conditions prévues par la loi n'entraînera pas la création d'une personne morale nouvelle.

La dénomination de la Société, sa durée et son siège social restent inchangés.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de la décision de transformation de la Société en Société à Responsabilité Limitée adoptée sous la résolution précédente, l'assemblée générale adopte article par article, puis dans son sone ensemble, le texte des statuts régissant la Société sous sa nouvelle forme.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblé générale approuve le nouvel objet social de la société définit à l'article 2 des statuts à savoir la location meublée de biens immobiliers.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve le maintien du Gérant à savoir Monsieur Laurent Orecchini dans ses fonctions.

CINQIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses délibérations pour effectuer toutes formalités de publicité légale.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Il en a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président de séance,

Monsieur Laurent Orecchini

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'L. Orecchini', written over a horizontal line.